

# Le Cateau



*et vous*

## Conseil Municipal

### PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2020

- Budget du futur lotissement Langevin
  - Futur lotissement rue Vendelgies
  - Le SIDEN-SIAN rachète une parcelle à la ville
  - Modification de budget du CCS
  - Règlement intérieur du Conseil Municipal 2020
  - Livres non-restitués à la Médiathèque
  - Transfert de la compétence du PLU
- Question diverse : Récentes mesures sanitaires

Présents : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Philippe ESTEVEZ, Brigitte GRENIER, Jean-Claude LEGRAND, Matthias LEHOUCQ, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Nathalie PINHEIRO, Angélique PLAQUIN, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

Représenté par procuration : Joseph MODARELLI, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIERE.

Absente : Nadine DRUESNE.

• En ouverture, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Corinne Stempniak intégrera le futur Conseil Municipal au sein de la liste « *Unis pour notre ville* », par décision du Tribunal Administratif. Cette décision fait suite à une erreur de calcul dans la répartition des sièges.

• M. Laurent Coulon a perdu son recours en justice. Il réclamait l'annulation des élections municipales, estimant un taux d'abstention trop élevé.

Le Tribunal Administratif a rendu sa décision : c'est un rejet. Les résultats des élections municipales n'ont pas souffert d'un taux d'abstention spécialement bas. Au contraire, la liste menée par Serge Siméon a été réélue dès le premier tour, avec un score de plus de 58 % des votes.

### Projets structurants pour notre ville

#### • Les souterrains de la ville

Les travaux de consolidation des souterrains ont repris le 30 août 2020, pour une durée de quatre mois. Cette fois, ils s'orientent vers deux pôles : la refonte complète de l'électricité, la maçonnerie.

Refaire une conduite d'électricité bien spécifique à ces souterrains s'élève à un montant de 13 960 € TTC. La rénovation des pierres de taille revient à un coût de 89 825 € TTC.

Au niveau du financement, la rénovation des souterrains du Cateau-Cambrésis est soutenue par la Région Hauts-de-France à hauteur de 25 945 € TTC pour l'aménagement dans le cadre du rayonnement touristique de notre ville. La charge restant pour la commune est de 77 840 € TTC.

#### • Quartier vert Schweitzer

Au niveau de l'emplacement de l'école Curie, un sondage géo-technique du sol (étude des fondations) a été effectué par un cabinet d'études spécialisé dans ce domaine pour un coût de 60 000 € à la charge de la ville. Cette étape est indispensable avant l'élaboration de notre projet architectural : la construction d'une nouvelle école.

#### • Ancien magasin Logimob

La construction du futur immeuble s'élabore avec l'architecte des Bâtiments de France, le promoteur immobilier et le musée Matisse. L'angle vers l'Esplanade du Bois Monplaisir sera élargi, avec une ouverture vers le Parc Fénelon.

### • Rénovation de l'Abbatiale

Les études effectuées par les géomètres sont terminées, permettant de réaliser un devis chiffré des travaux. La rénovation complète de notre Abbatiale s'élève à 6 300 000 €. Nous entrons maintenant dans la phase d'ouverture de dossiers, afin de demander le maximum de subventions pour soutenir ces travaux. D'autant qu'en cette période post-crise sanitaire, le gouvernement a relancé les investissements en soutien aux entreprises.

Il s'agit, pour notre ville, d'un dossier majeur de 2021. Notre projet est déposé, dans l'attente de subventions de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles-, de l'Etat, de la Région, du Département, etc... L'objectif est de lancer des consultations aux entreprises pour décembre 2020, afin de permettre de déposer ces subventions.

Cette rénovation complète fera l'objet d'une tranche ferme, à réaliser en priorité (toiture, façade), puis de deux tranches conditionnelles, à finaliser durant ce mandat ou le suivant (aménagement intérieur) selon l'accord des subventions.

### • Finalisation groupe scolaire Langevin

Le projet autour de l'école Langevin s'élève à 253 000 €. Il intègre :

- > la finalisation des abords de l'école Langevin,
- > une belle amélioration du stationnement pour les enseignants, parents d'élèves et riverains,
- > trois terrains à bâtir de plus de 620 m<sup>2</sup> (emplacement de l'ancienne école).

Dernière minute : pour ce vaste projet, l'État par le biais du DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local -, nous octoie la somme de 147 789 €, soit 60 % du montant final.

### • Travaux quartier Langevin

En parallèle, des travaux conséquents de Noréade pour un montant de 260 000 € amélioreront la qualité de votre eau.

En phase finale, la ville prendra en charge la réfection des trottoirs, bordures et chaussées pour un montant de 250 000 €.

### Budget du futur lotissement Langevin

La commune est propriétaire de terrains (ancienne école). Dans le cas où ils seraient destinés à la vente, il faut qu'ils soient au préalable « viabilisés ». C'est-à-dire que la ville entreprend des travaux afin de les rendre constructibles plus tard.

Ces terrains à vendre n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit de trois parcelles de 620 m<sup>2</sup> à 650 m<sup>2</sup>.

Le montant de ces travaux de viabilisation est alors inscrit dans une comptabilité spécifique. C'est une obligation pour la commune de tenir une comptabilité de stocks spécifiques. La ville envisage de viabiliser ses parcelles de terrains pour un montant de 82 800 €.

- **Vote : unanimité**

### Le SIDEN-SIAN rachète une parcelle à la ville

Le SIDEN-SIAN souhaite racheter à la ville une parcelle située ruelle Regnaudin, qui représente un point stratégique entre une galerie captante et la station de reprise du SIDEN-SIAN. Ces installations souterraines permettent le captage et la distribution d'eau potable dans la nappe phréatique attenante. Il est important de maîtriser ce terrain, pour maintenir la qualité de l'eau distribuée.

Consciente de cet emplacement stratégique, la ville du Cateau-Cambrésis a informé le SIDEN-SIAN de la possibilité d'user de son droit de préemption pour l'acquérir. Le prix de vente est fixé à 1 500 €, auxquels s'ajoutent des frais d'acte pour 560 €. Le Conseil Municipal autorise cette transaction.

- **Vote : unanimité**

### Futur lotissement rue Vendelgies

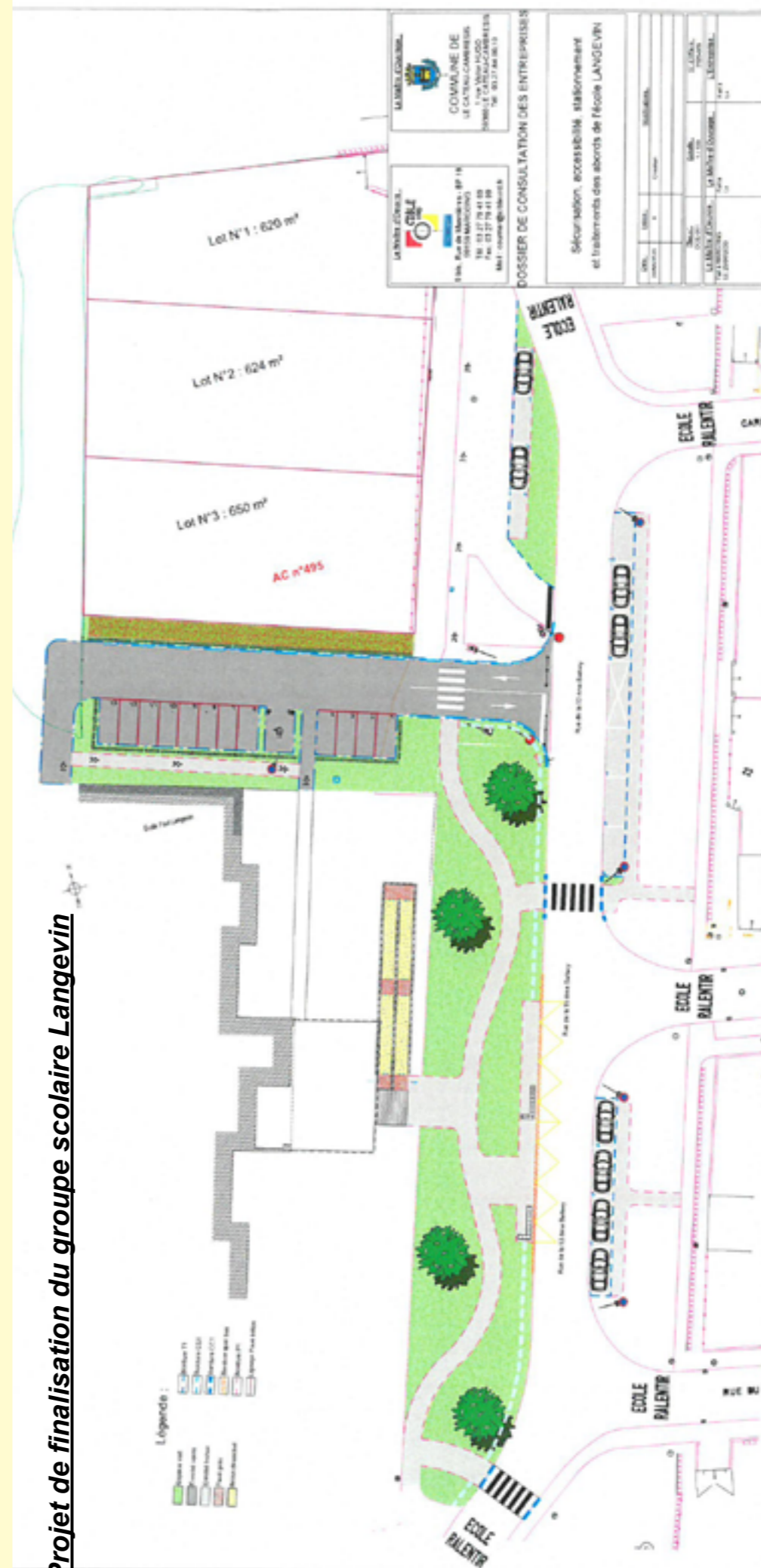
En Octobre 2019, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'une parcelle située rue Vendelgies, cédée au constructeur SAS Arbuatti et Compagnie, dont le projet est de réaliser des logements qui étendraient la Citta di Cave juste en face.

Ces deux futurs îlots de seize appartements devront être conformes aux trois îlots déjà existants, du fait de la présence de l'Abbatiale, classée Monument Historique, dans le périmètre.

Pour réaliser ce projet, le Conseil Municipal doit donc procéder au changement de nom du propriétaire de cette parcelle.

- **Vote : unanimité**

### Projet de finalisation du groupe scolaire Langevin



4. Création de parcelles libres de constructeurs	sur l'emplacement situé à droite de l'école Langevin > 3 terrains de 650 m <sup>2</sup> , 624m <sup>2</sup> et 620m <sup>2</sup> .
3. Aménagement des abords situés sur le côté opposé du futur parvis	> création de 11 cases de parking « dépose minute » dont 1 PMR
2. Création d'un parking pour les enseignants	> réalisation de 13 cases de parking dont 1 PMR Cet emplacement sera doté à l'entrée d'un bras de fermeture automatique.
1. Création d'un parvis paysagé devant le groupe scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; réalisation de 4 places de parking « dépose minute »</li> <li>&gt; réalisation de 2 quais de bus</li> <li>&gt; réalisation d'un cheminement piéton</li> <li>&gt; réalisation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite</li> </ul>



## **Modification de budget du Centre Communal de Santé**

Le Centre Communal de Santé possède sa propre trésorerie.

La ville propose de verser une subvention prise sur son budget général, vers le budget du Centre Communal de Santé pour permettre son fonctionnement, avant encaissement des premières consultations. Le montant proposé est de 50 000 €.

L'agrément de l'Agence Régionale de Santé vient d'être accordé, ce qui autorise la ville à rémunérer un médecin, qui devient alors salarié communal. L'ARS nous accorde une subvention de 30 000 €.

L'ouverture officielle du Centre Communal de Santé est fixée au 2 Novembre 2020. Le CCS est situé au rez-de-chaussée du Centre

socio-culturel Couprie, juste avant la Médiathèque. Les consultations à domicile ne sont pas proposées. Il s'agit d'une femme médecin qui pratique les consultations, et le tiers-payant est appliqué. Un second médecin devrait faire son arrivée prochainement.

• **Vote : unanimité**

## **Règlement intérieur du Conseil Municipal 2020**

Six mois après son installation, le nouveau Conseil Municipal a pour obligation d'établir son règlement intérieur. L'ensemble des conseillers municipaux doivent alors se mettre d'accord pour élaborer ce règlement. Lors du Conseil Municipal, Mme Sylvie Clerc a suggéré des modifications, se référant au précédent règlement municipal. M. Matthias Lehouck a proposé des amendements.

Après avoir débattu ensemble, certains points seront repris par la ville, comme par exemple l'envoi du détail des décisions prises, avec le compte-rendu analytique, de la séance précédente, ou encore l'octroi de deux questions libres orales par groupe. Le nouveau règlement du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité, sauf l'étude sur la dématérialisation. Il pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année.

• **Vote : unanimité**

## **Livres non-restitués à la Médiathèque**

La Médiathèque prête des livres en bon état, parfois neufs, avec un délai de restitution à respecter. Dans le cas où un usager ne respecte pas ce délai autorisé, il recevra une lettre de relance. S'il ne se manifeste toujours pas pour rendre les livres empruntés, il recevra une amende. Un barème de tarifs a donc été établi.

Album : 15 €  
Bande Dessinée : 15 €  
Livre audio : 25 €  
DVD : 50 €  
CD : 20 €

Livre de poche : 10 €  
Roman : 20 €  
Documentaire : 20 €  
Revue 5 €

• **Vote : unanimité**

## **Transfert de la compétence du PLU**

Le PLU, Plan Local d'Urbanisme regroupe les projets d'aménagement d'une commune, dans le respect du développement durable et des politiques d'habitat et de déplacement.

La loi ALUR prévoit que le PLU doit être géré par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C), trois ans après la publication de cette loi. La publication date du 27 Mars 2017. Néanmoins, les communes

concernées peuvent s'y opposer.

Dans ce cadre, un courrier a donc été adressé à l'ensemble des communes composant la CA2C en Décembre 2016. Beaucoup d'entre elles ont refusé ce transfert. La compétence en matière de PLU est donc restée communale.

Toutefois, la loi ALUR précise également qu'après ce 27 Mars 2017, les Communautés qui ne seraient pas devenues

compétentes en matière de PLU, le deviennent tout de même un an après l'élection du Président de ladite Communauté, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf opposition des communes membres comme précédemment évoqué.

La ville du Cateau-Cambrésis, défavorable à cette prise de compétence par la CA2C, s'y oppose.

• **Vote : unanimité**

## **Questions diverses :**

Monsieur le Maire évoque les récentes mesures sanitaires prises par la Préfecture. Au 08 Octobre 2020 : les grands événements sont limités à 1 000 personnes, les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique. Interdiction de rassemblements familiaux ou festifs de plus de 30 personnes. Fermeture des bars et restaurants à 22h30 avec un renforcement de leur protocole sanitaire. Fermeture des salles de sport, sauf pour les mineurs et les professionnels.

Au Cateau-Cambrésis, le port du masque est obligatoire à 50 mètres des établissements publics, dans les commerces et aux abords des établissements scolaires.

M. le Maire respectera le moment venu les directives de l'État clairement exprimées.